

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 5 juin 2025

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	27 mai 2025	27 mai 2025
23	16	20		

Délib6 : Affectation du résultat communal

L'an deux mille vingt-cinq, **le jeudi 5 juin à dix-neuf heures trente**, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Martine HERMANN, Philippe CLAIR, Martine YVON, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Cédric ROUSSEAU, Sébastien ROCCHI, Mickaël BOUYER, Delphine VINET, Steven LARGEAUD, Berend KAMP, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Nadia MORIN, Gwenaëlle DENIS, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents représentés : Julien CHAMPION (donne pouvoir à Valérie RIVÉ), Jany JONEAU (donne pouvoir à Martine Yvon), Monique FRADET (donne pouvoir à Christophe FOLOPPE), Jean-François MALTERRE (donne pouvoir à Berend KAMP).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Résumé du CFU :

sections	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		↗ Dépenses	↓ Recettes	↘ Résultat		↗ Dépenses	↘ Recettes	
invest	-116 487.22	460 467.29	205 465.37	-255 001.92	-371 489.14	7 774.55	0.00	-379 263.69
fonct	604 579.92	1 031 522.53	1 315 644.58	284 122.05	888 701.97	0.00	0.00	888 701.97
TOTAUX	488 092.70	1 491 989.82	1 521 109.95	29 120.13	517 212.83	7 774.55	0.00	509 438.28

Le CFU présente les résultats suivants :

Résultat global de fonctionnement		Excédent	888 701.97
Résultat de l'exercice	Excédent	284 122.05	
Report à nouveau	Excédent	604 579.92	
Résultat global d'investissement		Déficit	379 263.69
Résultat comptable	Déficit	371 489.14	
Restes à réaliser dépenses		7 774.55	
Restes à réaliser recettes		0.00	

Affectation des résultats :

Excédent de fonctionnement capitalisé	compte 1068	379 263.69
Report à nouveau	compte 002	888 701.97
Résultat d'investissement reporté	compte 001	-371 489.14

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 contre : MM. Malterre et Kamp) :

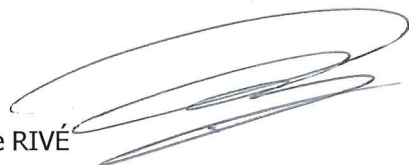
- **Donne acte** au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'affectation du résultat 2024
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication, l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers – Hôtel Gilbert – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

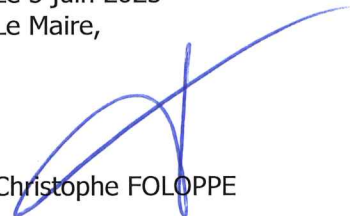
Le secrétaire de séance,

Valérie RIVÉ



SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 5 juin 2025
Le Maire,

Christophe FOLOPPE



Affiché et publié le 10 juin 2025
Envoyé au Contrôle de Légalité le 10 juin 2025